



VILLE D'ANGLET

COMPARAISON DES TARIFS DE L'EAU POTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2009 ET AU 1^{ER} JANVIER 2008

Le 6 décembre 2008

La commune d'ANGLET vient de négocier un contrat de distribution de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2017.

La présente note expose l'incidence de ce contrat sur la part « DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE » (I) pour une consommation annuelle de 120 m³. Ce service public est une compétence de la commune

Elle présente également l'incidence sur la facture globale (II). La « COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES » ne sont pas une compétence de la commune mais de la Communauté d'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz (CABAB).

I – INCIDENCE DES NOUVEAUX TARIFS SUR LA PART DISTRIBUTION EAU POTABLE

DISTRIBUTION DE L'EAU

		1er Janvier 2008		1er janvier 2009			
	Vol.	Tarif unitaire HT	Montant	Tarif unitaire HT	Montant	Variation en %	
Abonnement	an		44,96		36,00	-19,9%	
Consommation							
Part délégataire	m3	120	1,1224	134,69	0,437	52,44	-61,1%
Part Collectivité	m3	120	0,0490	5,88	0,150	18,00	
Part Syndicat Usine de la Nive	m3	120	0,1090	13,08	0,110	13,20	
Total HT			1,2804	198,61	0,697	119,64	-39,8%
TVA	5,50%			10,92		6,58	-39,7%
Total TTC				209,53		126,22	-39,8%
Ramené au m3 HT				1,655		0,997	-39,8%
Ramené au m3 TTC				1,746		1,052	-39,8%

Les données au 1^{er} janvier 2008 sont celles indiquées par la Lyonnaise des Eaux dans son rapport annuel pour 2007 (p.9).

OBSERVATIONS :

- La part délégataire 2008 comprenait une ristourne de 3% du chiffre d'affaires. Cette somme était reversée au budget annexe de l'eau. Elle représentait 0,0415 euro par m3. Elle est dorénavant comprise dans la part collectivité.
- La part collectivité est augmentée au 1^{er} janvier 2009. D'une part, elle comprend un montant équivalent à la ristourne de l'ancien contrat, d'autre part, elle intègre le financement du renouvellement des canalisations. Le montant 2008 de la part collectivité, augmenté de la ristourne, permettait seulement le remboursement des emprunts du service de l'eau.
- L'abonnement, pour un compteur de 12/15 et 20 mm de diamètre (près de 97 % du parc compteurs), diminue de 19,9%.
- Le tarif au mètre cube diminue de 0,6854 euro par m3 (- 61,1%). Il comprend le coût du remplacement des branchements en plomb, pour 0,205 euro par m3, coût non compris dans le contrat précédent.
- La part au 1^{er} janvier 2009 du Syndicat Mixte de l'Usine de la Nive a été évaluée sur la base des renseignements obtenus.
- Au total, la part production-distribution de l'eau potable diminue de 39,8 %, soit une économie de 83,31 euros pour l'utilisateur qui consomme 120 m3 par an.

II – INCIDENCE DES NOUVEAUX TARIFS SUR LA FACTURE TOTALE (120 m3)

FACTURE 120 m3

1er Janvier 2008 1er janvier 2009

Vol.	Tarif unitaire HT	Montant	Tarif unitaire HT	Montant	Variation en %
------	-------------------	---------	-------------------	---------	----------------

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

Abonnement	An			44,96		36,00	-19,9%
Consommation							
Part délégataire	m3	120	1,1224	134,69	0,437	52,44	-61,1%
Part Collectivité	m3	120	0,0490	5,88	0,150	18,00	
Part Syndicat Usine de la Nive	m3	120	0,1090	13,08	0,110	13,20	
Total distribution de l'eau potable			1,2804	198,61	0,697	119,64	-39,8%

COLLECTE ET TRAITEMENTS DES EAUX USÉES

Part délégataire	m3	120	0,5321	63,85		0,00	
Part CABAB	m3	120	0,8259	99,11		0,00	
Total collecte, traitement des eaux usées			1,358	162,96	1,44	172,8	6,04%

ORGANISMES PUBLICS

Préservation des ressources en eau	m3	120	0,0418	5,02	0,0418*	5,02	
Redevance pollution domestique	m3	120	0,1900	22,80	0,1900*	22,80	
Modernisation des réseaux de collecte	m3	120	0,1500	18,00	0,1500*	18,00	
Total organismes publics			0,3818	45,82	0,3818*	45,82	

Total Hors Taxes				407,38		338,26	
TVA				22,41		18,60	
TTC				429,79		356,86	-17,0%

Tarif moyen au m3 HT pour 120 m3				3,395		2,819	-17,0%
Tarif moyen au m3 TTC pour 120 m3				3,582		2,974	-17,0%

Les données au 1^{er} janvier 2008 sont celles indiquées par la Lyonnaise des Eaux dans son rapport annuel pour 2007 (p.9), c'est-à-dire avant l'avenant N°8 de mai 2008. Les données au 1^{er} janvier 2009 pour la collecte et le traitement des eaux usées sont celles décidées par la CABAB. Par contre, pour les organismes publics, en l'absence des chiffres pour 2009, nous avons retenu celles de 2008 (*).

OBSERVATION :

- Pour une consommation annuelle de 120 m3, la baisse de la part «Distribution de l'eau potable » de -39,8 % entraîne une baisse de la facture totale de 17%.

III – COMPARAISON ENTRE BIARRITZ, BAYONNE ET ANGLET

	BIARRITZ 1/01/09	BAYONNE 1/01/08	ANGLET 1/01/09
Mode de gestion	Délégation	Régie	Délégation
Abonnement: diamètre 15 mm	40,00	40,00	36,00
Location compteur	9,04	0,00	0,00
Total part fixe	49,04	40,00	36,00
Consommation			
- Part du délégataire	0,6166	0,000	0,437
- Part du SMUN	0,1283	0,000	0,110
- Part de la commune	0,050	0,811	0,150
Total part variable	0,7949	0,811	0,697
Pour une consommation de 48m3	87,20	78,93	69,46
Soit au m3	1,817	1,644	1,447
Écart / Anglet	25,54%	13,64%	
Pour une consommation de 120m3	144,428	137,32	119,64
Soit au m3	1,204	1,144	0,997
Écart / Anglet	20,72%	14,78%	
Pour une consommation de 360m3	335,204	331,96	286,92
Soit au m3	0,931	0,922	0,797
Écart / Anglet	16,83%	15,70%	

Remarque : BIARRITZ a un tarif hiver d'octobre à mars (= 6 mois) et un tarif d'été d'avril à septembre (= 6 mois). Le tarif retenu est le tarif moyen été-hiver, achats d'eau compris.

GAINS TOTAUX POUR L'ENSEMBLE DES USAGERS (EN VALEUR 2009)

	2007	2009	Écarts/m3	Écarts totaux
ABONNEMENTS				
Recettes	813 642	715 156		
Nombre d'abonnés	17 719	18 711		
Abonnement annuel moyen	45,92	38,22		
<u>Diminution Recettes abonnements</u>				-98 486
CONSOMMATIONS				
Tarif au m3	1,1224	0,437	-0,6854	
Surtaxe Ville	0,0490	0,150	0,1010	
Surtaxe SMUN	0,1090	0,110	0,0010	
	1,2804	0,697	-0,5834	
Volumes prévisionnels 2009			2 663 060	
<u>Diminution des recettes consommations</u>				-1 553 629
Diminution totale des recettes HT				-1 652 115
TVA				-90 866
Gain total pour les usagers en valeur 2009				1 742 982
Soit par usager pour 2009				93,15

L'économie réalisée par l'ensemble des usagers du services de l'eau (18 711 en 2009) s'élèvera à près de 1,7 millions d'euros.

COMPTE DE RÉSULTAT MOYEN

	En Euros	En €/m3	En %
<i>Volume moyen annuel facturé sur 2009-2017 en m3</i>		2 741 307	
Abonnements	764 193		
Consommations	1 198 115		
TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION	1 962 308	0,716	100%
Achats d'eau	531 321	0,194	27,08%
Autres charges de fonctionnement	871 746	0,318	44,42%
Branchements plomb	546 000	0,199	27,82%
Autres investissements	131 115	0,048	6,68%
Total des charges	2 080 182	0,759	106,01%
- Travaux et produits accessoires	-171 484	-0,063	-8,74%
CHARGES NETTES	1 908 698	0,696	97,27%
RÉMUNÉRATION du DÉLÉGATAIRE	53 610	0,020	2,73%

La rémunération du délégataire, pour un service comprenant à la fois le captage de l'eau, son transport, des traitements complexes de potabilisation et sa distribution peut représenter jusqu'à 7% du chiffre d'affaires. Dans le cas d'ANGLET, seuls 10% de l'eau distribuée est produite dans le cadre du contrat, les 90% restants sont achetés au SMUN. La rémunération représente 2,73% du chiffre d'affaires.